

La protection des enfants n'a pas de prix !



Après la mort tragique de Lyhanna, 11 ans, dans le Gers, le garde des sceaux et le président de la République renvoient la responsabilité sur les professionnel.les, souhaitant n'entendre « aucun argument de moyens dans cette affaire ».

Pourtant, l'Etat est le coupable désigné, ne donnant pas les moyens nécessaires à la justice de fonctionner, que ce soit par l'attaque continue du service public ou par des lois aux rabais comme la loi « justice criminelle » ou le projet « SURE ».

Le dernier rapport de la Commission européenne pour l'évaluation des systèmes judiciaires européens (CEPEJ) compte 11 juges pour 100 000 habitants en France, contre 17 dans la plupart des autres états de l'Union Européenne.

Le renvoi à des responsabilités professionnelles individuelles permet au gouvernement d'occulter sa propre responsabilité voilant ses propres orientations politiques.

Porter les questions des violences dans le débat public, notamment liées à l'enfance et à la jeunesse, c'est reconnaître que les violences faites aux enfants et celles faites aux femmes relèvent d'un système de domination que nous combattons : le continuum des violences patriarcales.

Le concept de continuum des violences désigne le fait que les violences sexistes et sexuelles ne sont pas des actes isolés mais un ensemble de comportements, de normes et de mécanismes qui traversent l'ensemble de la société.

Des remarques sexistes au harcèlement, des violences éducatives aux violences conjugales, des agressions sexuelles aux féminicides, ces violences s'inscrivent dans une logique commune de pouvoir et de contrôle, de dominations patriarcales qui structurent notre société. Les enfants, et statistiquement plus particulièrement les filles, en sont les premières victimes.

La notion d'« infantisme » désigne un système de discrimination et de disqualification des mineur.es fondées sur leur âge et présente les rapports de domination exercés sur les enfants. Ainsi, la parole des enfants est minimisée, leurs émotions jugées irrationnelles, leurs besoins considérés secondaires. Les droits des enfants ne sont ni secondaires ni accessoires. A ce titre, ils devraient être au cœur des enjeux démocratiques, sociaux et féministes.

Avec la **FSU**, le **SNPES-PJJ/FSU** et le **SNEPAP-FSU** luttent contre ces représentations profondément enracinées dans le patriarcat. **NON, le corps des enfants et des femmes n'est pas à la disposition des hommes !**

La **FSU**, notre fédération, soutient activement la mise en place des séances de l'Education à la vie affective et sexuelle obligatoires dans les écoles et établissements. Le **SNPES-PJJ/FSU** revendiquent également des séances d'EVARS dans tous les établissements de la PJJ qui accueillent des adolescent.es. Le rôle préventif de l'EVAR/S dans la lutte contre les VSS et contre la montée des masculinismes est essentiel.

Sans moyens budgétaires, les lois ne peuvent être appliquées ni correctement, ni dans leur intégralité/ L'investissement nécessaire est chiffré à 2.6 milliards d'euros. Malgré une volonté d'ériger la question des violences faites aux femmes comme grande cause du quinquennat, nous en sommes bien loin ! Des embauches de professionnels modifieraient grandement la donne.

Or, à l'administration pénitentiaire, c'est 370 millions d'Euros qui sont amputés. Le coup de rabot à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'élève à 40 millions d'Euros.

Et ce n'est pas tout : le rapport sur le projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025, précise que les dépenses de rémunération des agents ont été inférieures à ce qui était prévu dans la loi de finances initiale.

Ce sont ainsi 322 millions d'euros économisés par les ministères sur ce poste de dépense. Non seulement les salaires n'évoluent pas, mais les embauches de professionnel.les sont au point mort !

La coalition féministe et « enfantiste » propose une liste de mesures législatives et réglementaires visant à lutter contre les violences de genre systémiques et leurs racines.

Elle défend une approche globale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui favorise l'émergence d'une véritable politique publique continue et coordonnée. Cela permettrait de répondre aux défis de la prévention et de la détection des violences, du soutien et de la prise en charge des victimes, tout en renforçant la formation des professionnel·les et en améliorant le parcours judiciaire.

Dans ce contexte où les violences faites aux enfants ne pourront pas s'arrêter avec juste un numéro vert ou un report de la responsabilité politique du gouvernement vers les professionnel.les, **le SNEPAP-FSU et le SNPESPJJ/FSU revendiquent des moyens pour le système judiciaire.**

Des recrutements massifs pour tous les corps de métiers sont indispensables.

Les lois existent pour protéger les victimes mais il faut du personnel pour les appliquer !

A ce titre, nous appelons à rejoindre les rassemblements devant le ministère de la justice et les tribunaux lundi 15 juin.

Tous mobilisés pour que les violences cessent !

COMMUNIQUÉ FSU



Syndical National de l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Pénitentiaire
Tel : 06.43.17.25.05 / mail : Snepap@fsu.fr
Site internet : Snepap-fsu.fr

Syndicat National des Personnels de L'Education et
du Social - PJJ
Tel : 01.42.60.11.49 / mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com
Site internet : snpespjj.fsu.fr

